



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Communiqué de presse
Vendredi 29 juin 2018

Rapport CARREZ pour renforcer les finances et les moyens de la Société du Grand Paris : vieilles rengaines et idées courtes

L'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) et le GNC (Groupement National des Chaînes) **s'élèvent contre une proposition du rapport de M. Gilles CARREZ** (annoncée dans un article du Monde du 29 juin 2018) **visant à majorer de 30% la taxe de séjour** pour renforcer les finances et les moyens de la Société du Grand Paris (SGP)



Cette annonce intervient sans qu'**aucune concertation n'ait été menée avec les professionnels** malgré plusieurs demandes d'audience auprès de M. Gilles CARREZ et Madame Valérie PECRESSE sur ce sujet restées sans réponse. Cette proposition vient contredire les premières conclusions des travaux du Conseil interministériel sur le Tourisme avec l'ambition d'accueillir 100 millions de touristes et porter les recettes touristiques à 50 milliards d'euros.



Cette proposition est une vieille rengaine, portée en son temps par Jean-Paul HUCHON, qui **serait lourdement pénalisante pour la compétitivité et l'attractivité de la 1ère région d'accueil des touristes français et étrangers**. Elle ne manquerait pas d'impacter le tourisme d'affaires (51% du chiffre d'affaires du tourisme en Ile-de-France) et le pouvoir d'achat des 20 millions de Français visitant l'Ile-de-France chaque année (50% de la fréquentation).



■ C S L M F ■



«Si la France est la 1^{ère} destination touristique mondiale, elle perd année après année des parts de marché au profit de destinations plus concurrentielles bénéficiant d'une fiscalité plus favorable. Les touristes étrangers et français qui chaque année découvrent Paris et la région Ile-de-France ne sont pas responsables de la situation financière du Grand Paris Express et n'ont pas à supporter un impôt venant pallier les carences et les manquements des parties responsables. Nos entreprises, pour former, se développer, embaucher ont besoin de stabilité et non pas d'être considérées comme une simple variable d'ajustement financière », dénonce Roland HEGUY, président confédéral de l'UMIH.



L'UMIH et le GNC rappellent que la taxe de séjour en Ile-de-France représente 100 millions d'euros (taxe de séjour + taxe additionnelle départementale) dont 80% perçue sur la seule hôtellerie. Hors Paris, la taxe de séjour sur les locations de meublés touristiques de courte durée en Ile-de-France n'est pas ou très peu collectée. La Région dispose à cet égard d'un levier financier important à mettre en œuvre avant d'imaginer des nouveautés fiscales contestables.



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr
Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr